

2014/6217 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, SIS 23 RUE DES SERPOLLIERES A LYON 8E, EN FAVEUR DE LA REGIE DE QUARTIER ETATS-UNIS EUREQUA POUR L'ACTION "PAUSE AMITIE" - EI 08267 (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Depuis 1997, la Ville de Lyon soutient une action intitulée « Espace Pause-Amitié », consistant à accueillir, soutenir et accompagner les personnes retraitées du 8^e arrondissement dans leur vie quotidienne

Cette action, organisée par l'Association Régie de quartier Etats-Unis Euréqua depuis 1994, se déroule au sein du quartier des Etats-Unis au 23, rue des Serpollières à Lyon 8^e et depuis 1997, dans des locaux loués à la Ville de Lyon par Grand Lyon Habitat.

La Ville de Lyon contribue à cette activité en versant, au titre de l'année 2013, une subvention de 13 000 € à l'Association Régie de quartier Etats-Unis Euréqua pour l'action « Pause amitié ».

La convention d'occupation en cours arrive à échéance le 31 janvier 2014. L'Association Régie de quartier Etats-Unis Euréqua a sollicité la poursuite de la mise à disposition.

L'activité de l'Association, créatrice de lien social, présente un intérêt pour la ville en permettant aux personnes âgées de ne pas rester seules dans leur quartier et en favorisant ainsi leurs besoins d'expression et leurs capacités d'accomplissement.

En conséquence, il me semble souhaitable de continuer à soutenir l'Association Régie de quartier Etats-Unis Euréqua dans la poursuite de ses objectifs, en mettant gratuitement à sa disposition les locaux dont la Ville de Lyon est locataire.

La mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé, d'une année.

De plus, afin de valoriser les synergies entre les différents acteurs de ce secteur, notamment associatifs, cette convention comporte une disposition permettant, sous la responsabilité de l'Association Régie de quartier Etats-Unis Euréqua d'accueillir, à titre exceptionnel, lors de réunions d'échanges et dans un cadre partenarial et/ou intergénérationnel, d'autres associations loi 1901, ce qui peut constituer un facteur positif supplémentaire de développement de l'Espace Pause Amitié et pérenniser ainsi le succès déjà acquis.

Pour votre parfaite information, je vous précise que la valeur locative annuelle est estimée à 9 859 € hors charges, sachant que les fluides sont à la charge de l'Association. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Régie de quartier Etats-Unis Euréqua, pour la mise à disposition gratuite jusqu'au 31 janvier 2015 du local « Espace Pause Amitié » sis 23, rue des Serpollières à Lyon 8^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. HEMON